

## CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2025 – 17H00

L'an 2025, le 10 décembre, à 17 heures et 00 minute, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Mme Nathalie de BARTILLAT, Maire.

**Présents** : Mme de BARTILLAT Nathalie, Maire, Mme AUTIER Danielle, M NAMONT Jacques, M. ARNOLD Gérard.

**Excusés** : Mme SAVARY Martine pouvoir à Mme de BARTILLAT Nathalie

**Absents** : M. LOMBARD Patrice, Mme BERTRAND Mireille

M NAMONT Jacques est élu secrétaire de séance.

**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil municipal : 7

Quorum : 4

Présents : 4

Votants : 5

**Date de la convocation** : 03/12/2025

**Date d'affichage** : 03/12/2025

### ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU PRECEDENT PROCES VERBAL

COMPTE-RENDUS DE REUNIONS

INVESTISSEMENT

    ACHAT D'UN SOUFFLEUR

*(délibération 2025\_35)*

    ECLAIRAGE PUBLIC

CADEAUX DE FIN D'ANNEE POUR LES AINES

*(délibération 2025\_36)*

AUTORISATION DU MAIRE À ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT À HAUTEUR DE 25%

*(délibération 2025\_37)*

REVALORISATION DES TARIFS D'ENTREE AUX MANIFESTATIONS COMMUNALES

*(délibération 2025\_38)*

QUESTIONS DIVERSES

Adoption du compte-rendu de la séance précédente : Le compte-rendu de la séance précédente a été adopté à l'unanimité des membres présents.

## COMPTES RENDUS DE REUNION

**Pays Loire Val d'Aubois** : Office de tourisme Loire en Berry : élaboration d'une stratégie marketing pour le territoire en cours à laquelle Madame le maire participe.

Réunion avec Jacques Fleury, Président du Conseil départemental et les 49 communes du Pays Loire Val d'Aubois à la Tuilerie de La Guerche. Danielle Autier représentait notre commune.

## ACHAT D'UN SOUFFLEUR

### PROJET DELIBERATION 2025\_35

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Commande Publique,

Mme le Maire présente les devis pour l'achat d'un nouveau souffleur plus ergonomique et performant.

**Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité,**

- **CHOISI** le devis de l'établissement Daglan pour un montant de 780.00 € TTTC.

- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document administratif et comptable relatif à cette décision.

*A l'unanimité ; Pour : 5 Contre : 0 Abstention : 0*

## ECLAIRAGE PUBLIC

Madame le Maire indique que le SDE a transmis un plan de financement pour la mise en conformité du candélabre vétuste AA-0001 avec remplacement du câble d'alimentation souterrain en défaut.

Le montage financier prévisionnel des travaux est estimé de la façon suivante :

Pièces administratives	182.40 €	HT	
Travaux d'éclairage public	1 273.92 €	HT	
Matériel	1 035.00 €	HT	
Travaux souterrains	6 809.94 €	HT	
Câblage	279.14 €	HT	
Total	9 580.40 €	HT	100%
Prise en charge SDE 18	4 790.20 €	HT	50%
Prise en charge Collectivité	4 790.20 €	HT	50%

Le montant définitif de la participation financière de la commune sera calculé en fonction du montant réellement acquitté par le SDE 18.

**Après discussion, le Conseil municipal, à l'unanimité,**

- **EMET** des réserves sur le projet du SDE18, les montants étant trop élevés. Le conseil considère que le lampadaire doit être changé à l'identique y compris son socle en pavé cependant le montant total des travaux lui apparaît excessif.

- **NOTE** que Madame le Maire propose de rediscuter avec le SDE sur d'éventuelles modifications qui pourrait permettre de faire baisser ce devis.
- **NOTE** que le devis est donc mis en attente jusqu'en 2026.

## CADEAUX DE FIN D'ANNEE POUR LES AINES

### **PROJET DELIBERATION 2025\_36**

Mme Le Maire propose de confectionner des colis de Noël pour les aînés de la commune et le personnel communal.

**Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité,**

- **DECIDENT** de confectionner des colis de Noël pour les aînés de la commune. Les conditions sont les suivantes :

- A destination des personnes âgées de 70 ans et plus, inscrites sur les listes électorales,
- A destination du personnel communal,
- A l'occasion des fêtes de fin d'année,
- Les produits des colis seront choisis en priorité chez des producteurs locaux,

- **NOTENT** que pour cette année 2025, 5 couples et 5 personnes seules seront bénéficiaires de ces colis.

**A l'unanimité ; Pour : 5 Contre : 0 Abstention : 0**

## AUTORISATION DU MAIRE À ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT À HAUTEUR DE 25%

Suite à une erreur de montant sur la délibération 2025\_34, il est nécessaire de reprendre une nouvelle délibération.

Suite à une erreur matérielle sur la transmission de la délibération 2025\_37 ;

### **DELIBERATION 2025\_39 RETIRE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2025\_37 POUR ERREUR MATERIELLE**

**Vu** l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales : « Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er Janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

L'autorisation mentionnée doit préciser l'objet, le montant et l'affectation des crédits. Mme le maire rappelle les crédits du budget 2025 en investissement.

CALCUL CREDITS 2025	CREDITS 2025	25 %
Total INV 2025 – c/001 - c/1641 – c/165 – RAR = 117 212.19 € - 7 612.19 € - 6 500.00 € - 600.00 € - 54 300.90 €	<b>48 199.10 €</b>	<b>12 049.78€</b>

Il est proposé au Conseil de permettre à Mme le Maire d'engager, de liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du Budget principal pour les projets suivants :

PROJET	MONTANT	IMPUTATION
Dépenses imprévues	2 000.00 € TTC	2157
	2 000.00 € TTC	2188
Mise aux normes électrique de l'atelier communal	5 000.00 € TTC	2135
Panneaux historiques	3 000.00 € TTC	2152

**Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité,**

- **AUTORISE**, jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2026, le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, comme décrit ci-dessus.

*A l'unanimité ; Pour : 5 Contre : 0 Abstention : 0*

## REVALORISATION DES TARIFS D'ENTREE AUX MANIFESTATIONS COMMUNALES

### PROJET DELIBERATION 2025\_38

**Vu** la délibération 2025\_23 du 20 juin 2025, fixant les divers tarifs lors des fêtes communales ;  
Madame le Maire rappelle la délibération du 20 juin 2025 fixant le prix de vente des produits de la buvette et des manifestations communales. Elle propose de revoir les tarifs d'entrée pour la fête des plantes et la fête d'automne.

**Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité,**

- **DECIDE** de fixer à 1.50 € l'entrée de la fête des plantes et l'entrée de la fête d'automne.  
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document administratif et comptable relatif à cette décision.

*A l'unanimité ; Pour : 5 Contre : 0 Abstention : 0*

## QUESTIONS DIVERSES

**Primes de fin d'année** : Madame le Maire indique qu'elle souhaite donner à l'occasion de cette fin de mandat une prime exceptionnelle dans le cadre réglementaire du CIA aux deux agents communaux. Par là-même, elle souhaite remercier ces deux personnes de leur implication dans leur travail communal ainsi que des bonnes relations que ces deux agents ont entretenu avec les élus tout au long de ce mandat municipal.

**Bulletin municipal** : la rédaction du bulletin municipal annuel est en cours. Madame le Maire indique que compte tenu de la période pré-électorale, elle veillera à la neutralité des sujets. Parution en janvier

**Antenne Lora** : Une antenne de télérelève des compteurs d'eau sera installée dans les combles de la mairie après recherche d'un point haut esthétiquement acceptable. Pose le 16 décembre prochain.

**Contrôle URSSAF** : La mairie a été contrôlée par l'Urssaf sur l'exercice 2023. Aucune irrégularité constatée sauf un léger trop payé sur une des cotisations sociales qui sera remboursé.

**Médecine du travail** : Madame le Maire indique qu'il n'y a plus de médecin du travail au Centre de gestion de la fonction publique territoriale. Elle indique qu'une demande auprès de l'APST de Baugy va être faite pour réaliser les visites médicales des agents communaux.

**Tour du Cher à vélo** : Madame le Maire indique qu'une demande de passage d'une course cycliste a été faite pour le 16 mai, jour de la fête des plantes. Réponse leur a été faite par mail que malheureusement c'était inenvisageable ce jour-là pour des raisons évidentes de sécurité du public et des cyclistes. L'organisateur ayant insisté, Madame le Maire a saisi la gendarmerie pour avis. La gendarmerie donne un avis défavorable. Madame le maire se propose de faire une réponse officielle d'interdiction de passage ce jour-là.

**Compte régie de recettes** : Des difficultés sont apparues dans le versement des recettes sur le nouveau compte de régie de recettes. Les chèques de la fête d'automne heureusement envoyés par LRAR ne sont toujours pas sur le compte de la mairie. La trésorerie est à leur recherche....

**Antenne « new deal »** : Les travaux d'installation de l'antenne de téléphonie mobile vont commencer début 2026 par le raccordement électrique en basse tension. Une tranchée sera réalisée sur les accotements pour alimenter électriquement la future antenne. Madame le Maire rappelle que cette antenne accueillera les 4 réseaux (Orange, Free, Bouygues, SFR) de téléphonie mobile pour une bonne couverture du village.

**Buses sous la Route des Rieaux** : Madame le Maire indique que la mairie a reçu deux courriers de la SNCF l'informant d'un état possiblement dégradé de deux buses passant sous la route des Rieaux. Madame le Maire indique qu'elle doit rencontrer le responsable SNCF sur le terrain pour en savoir plus. Elle indique que le mauvais état de la route sera un des sujets de la prochaine équipe municipale.

**Règlement des subventions** : Les subventions de la région pour le cimetière ont été versées. Une demande de règlement des subventions du fonds vert est en cours. Concernant les fonds Leader, le versement n'interviendra qu'en 2026.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h.**

**Le Maire, Nathalie de Bartillat**



**Le Secrétaire, Jacques Namont**

